



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Etaient présents : MM. Pierre JUNGES. Daniel DURAND. Gérard MANCEAU. Solange COURTOIS. Gérard MIRAND. Nathalie FABBRI. Sylvette PITAULT. Jacques PIEDOUE. Christophe PITAULT. Cécile BOUDSOCQ. Benoît BARANGER. Françoise HEYDON. Daniel LE PICHON. Didier LEMAIRE. Mariannick RIPAUD. Nadine SAILLET. Claude GODIN. Daniel LE MOAL. Michèle DURAND.

Absent excusé avec procuration :

Madame Laurence RIGUET à Monsieur Pierre JUNGES
Monsieur Jacques GAILLARD à Monsieur Gérard MANCEAU
Madame Chantal JEANDROT à Madame Michèle DURAND
Madame Nadine LEROYER à Monsieur Jacques PIEDOUE
Madame Catherine TENDRON à Monsieur Gérard MIRAND
Madame Corinne BLANC à Madame Solange COURTOIS
Monsieur Cyrille MOLESINI à Madame Nathalie FABBRI
Monsieur Yannis HOUX à Monsieur Christophe PITAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel LE PICHON

↳ Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire invite Mademoiselle Sandrine BOILEAU, stagiaire à la commune de Bourgueil du 21 février 2011 au 27 mai 2011, à se présenter. Elle poursuit une licence professionnelle « Génie de l'environnement et du développement durable ».

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire

I - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 15 FEVRIER ET 08 MARS 2011

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'adoption des comptes rendus des séances du 15 février et 8 mars 2011.

 *les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité par 27 voix*

II - VOTE DES DIFFERENTS TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter les taux suivants pour l'année 2011 :

<i>PRODUIT DES 3 TAXES LOCALES - BP 2011</i>								
Taxe	Bases 2010	Taux 2010	Produit 2010	Var° Bases	Bases 2011	Taux 2011	Var°	Produit 2011
Habitation	3 664 000 €	13.84%	507 097.60 €	6.52%	3 903 000 €	13.84%	0.00%	540 175.20 €
Foncier Bâti	2 949 000 €	19.44%	573 285.60 €	5.22%	3 103 000 €	19.44%	0.00%	603 223.20 €
Foncier non Bati	156 900 €	51.43%	80 693.67 €	1.66%	159 500 €	51.43%	0.00%	82 030.85 €
Totaux	6 769 900 €		1 161 076.87 €	5.84%	7 165 500 €			1 225 429.25 €
<i>EVOLUTION DU PRODUIT 2011 / PRODUIT 2010</i>								5.54%
								64 352.38 €

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

III - ISER 37 – Renouvellement contrat d'occupation de locaux

Monsieur Gérard MIRAND se retire pour le vote.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que par délibération en date du 4 février 2008, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer avec la SARL ISER 37 (Insertion Sociale par l'Economie Rurale) le renouvellement du contrat d'occupation de locaux situés au 1er étage d'un immeuble appartenant à la commune, sis 14, avenue St Nicolas pour la période du 1er juin 2008 au 31 mai 2011.

Les co-gérants d'ISER 37 demande le renouvellement de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2011.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- ACCEPTER de continuer à louer à ISER 37 SARL les bureaux du 1er étage du bâtiment**

appartenant à la commune et sis 14, avenue St Nicolas, du 1er juin 2011 au 31 décembre 2011 ;

□ **FIXER** à 228,67 € le prix de location mensuel imputé à l'article 752 ("revenus des immeubles") du budget (section de fonctionnement) ;

□ **AUTORISER** le Maire à signer le renouvellement de contrat de location à intervenir.

✚ Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 25 voix.

IV - A.P.E.E.P. DE BOURGUEIL – Renouvellement contrat d'occupation d'un bureau

Monsieur le Maire informe ses collègues que, par délibération en date du 3 mars 2008, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer le renouvellement de contrat d'occupation d'un bureau situé au n° 3 de la rue Moïse Amyrault à l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles et Collège Publics de Bourgueil.

Celui-ci étant arrivé à échéance, le Président de cette association demande le renouvellement de ce contrat pour une durée de 36 mois.

L'assemblée municipale est appelée à se prononcer sur les points suivants :

- **ADOPTER** le renouvellement de contrat avec l'association mentionnée ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Maire à signer ledit contrat.

✚ Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.

RAPPORTEUR : Daniel DURAND

V - PERSONNEL TERRITORIAL – Transformation de postes

Le rapporteur informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. De même le conseil municipal peut être appelé à modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est proposé au conseil municipal les transformations de postes suivantes :

Filière technique			
Cadre d'emploi	Création de poste	Nombre de poste	Date d'effet
Adjointes techniques territoriales Catégorie C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe IB 347 à IB 499	2	1 ^{er} juillet 2011
Adjointes techniques territoriales Catégorie C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe IB 299 à IB 446	1	1 ^{er} juillet 2011

Cadre d'emploi	suppression de poste	Nombre de poste	Date d'effet
Adjoint techniques territoriaux Catégorie C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe IB 299 à IB 446	2	1 ^{er} juillet 2011
Adjoint techniques territoriaux Catégorie C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe IB 298 à IB 413	1	1 ^{er} juillet 2011
Filière culturelle			
Cadre d'emploi	Création de poste	Nombre de poste	Date d'effet
Assistants territoriaux qualifiés de conservation des bibliothèques Catégorie B	Assistant qualifié de conservation des bibliothèques de 1 ^{ère} classe IB 471 à IB 593	1	1 ^{er} juillet 2011
Cadre d'emploi	suppression de poste	Nombre de poste	Date d'effet
Assistants territoriaux qualifiés de conservation des bibliothèques Catégorie B	Assistant qualifié de conservation des bibliothèques de 2 ^{ème} classe IB 322 à IB 558	1	1 ^{er} juillet 2011

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les deux points suivants :

- **APPROUVER** le tableau ci-dessus de créations et de transformations d'emplois du personnel territorial de la Ville de Bourgueil ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune (dépenses de fonctionnement – chapitre 012 – frais de personnel).

 Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.

VI - PERSONNEL TERRITORIAL – Recrutement d'animateurs pour les accueils collectifs de mineurs avec et sans hébergement

Le rapporteur indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3 Alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Comme chaque année, il est proposé à l'assemblée le recrutement d'animateurs pour assurer le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs avec et sans hébergement, il s'agit d'un nombre maximum compte tenu de la capacité d'accueil, les recrutements se feront ensuite en fonction du nombre d'enfants accueillis. A titre de rappel, la réglementation exige la présence d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Ces recrutements auront lieu durant les vacances scolaires suivantes :

- Eté 2011 : 23 animateurs
- Toussaint 2011 : 6 animateurs
- Noël 2011 : 6 animateurs

La rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe.

La rémunération du personnel pour les Accueils de Loisirs « Enfants » et « Acti'Ados », pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011, concernant les nuitées réalisées lors des camps, s'appliquera sur la base de trois heures payées au taux horaire de nuit si l'agent assure les fonctions

de direction et sur la base de deux heures payées au taux horaire de nuit si l'agent assure les fonctions d'animation.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les points suivants :

- *AUTORISER le Maire à recruter des agents non titulaires sur le grade d'Adjoint d'animation Territorial de 2^{ème} Classe pour les périodes des vacances scolaires énoncées ci-dessus.*
- *DIT que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon de l'indice brut 297 ;*
- *AUTORISER en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels ;*
- *DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice 2011.*

- *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

VII - SERVICE : PARC DES LOISIRS MUNICIPAL « Capitaine » - Convention entre la commune de Bourgueil et l'Association Aqua Life Saving

Le rapporteur a présenté le projet de convention entre la commune de Bourgueil et l'Association Aqua Life Saving.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'organisation et de fonctionnement de la surveillance et des secours, lors de l'ouverture à la baignade du plan d'eau.

Elle prend effet du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2011, tous les jours de 13h30 à 19h00.

Le coût de l'ensemble des prestations pour 2011 s'élève à la somme de 10 003,40 € T.T.C. (en 2010 : 9 785,80 €).

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- APPROUVER les termes de cette convention ;*
- AUTORISER le Maire à la signer ;*
- IMPUTER la dépense correspondante à l'article 6228 du budget Camping-Terrain d'Accueil - Parc des Loisirs Municipal « Capitaine » (exercice 2011).*

- ✚ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

RAPPORTEUR : Gérard MANCEAU

VIII - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEIL – Budget commune

Le rapporteur, informe ses collègues que les travaux suivants vont être réalisés, il s'agit de :

⇒ Travaux d'éclairage public rues Jean Causeret, Anne Franck et des Tanneries, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux des rues Jean Causeret et Anne Franck ;

Le montant total des travaux est de 33 798.96 € T.T.C. et est conforme aux crédits inscrits au Budget Primitif 2011.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- *SOLLICITER le concours du S.I.E.I.L. au titre de l'année 2011 pour obtenir une subvention la plus large possible ;*
- *Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune (exercice 2011) – section d'investissement – Autorisation de Programmes N°43 : « Energie et réseaux » - Opération N° 432 : « Enfouissement de réseaux » - Article 2315.*

✚ *Adoption par l'assemblée à la majorité, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.*

RAPPORTEUR : Gérard MIRAND

IX - OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL – Convention entre la commune de Bourgueil et Monsieur Pierre MAT

Le rapporteur informe ses collègues que Monsieur Pierre MAT domicilié à ST NICOLAS DE BOURGUEIL (37140) 5, cité des Vignes a sollicité la location d'une partie du terrain communal situé au lieu-dit « Le Champ de Tir », cadastré section C n° 986 pour faire paître un cheval.

La surface totale de la parcelle est de 37 086 m² et l'emprise de la partie louée à Monsieur Pierre MAT est d'environ 7 000 m².

Après avoir étudié sa requête, la commune de Bourgueil a accepté sa demande.

Par conséquent, une convention d'occupation sera établie entre les deux parties. Cette mise à disposition sera faite pour une durée de 12 mois à compter du 15 avril 2011 et à titre gratuit, considérant que la personne entretiendra, à ses frais, ledit terrain.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- APPROUVER les termes de la convention entre la commune de Bourgueil et Monsieur Pierre MAT ;*
- AUTORISER le Maire à signer le document.*

✚ *Adoption par l'assemblée à la majorité par 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.*

X - OPERATION FISAC

Le rapporteur rappelle la volonté de la réalisation d'une opération urbaine. A ce titre une étude a été lancée sur les choix à opérer prioritairement afin de rétablir l'équilibre en équipement commercial. Le conseil municipal dans sa séance du 5 mai 2009 a confié cette étude au cabinet AID Observatoire. Les objectifs de cette démarche sont :

- Relier l'offre commerciale à la demande,
- Dynamiser l'appareil commercial et artisanal,
- Développer l'attractivité et favoriser l'équilibre entre les différentes formes de vente,
- Proposer une organisation collective pour le commerce et l'artisanat,
- Améliorer l'accessibilité des commerces.

Cette étude comporte un volet diagnostic et un volet propositions d'actions.

Diagnostic : les points suivants ont été analysés :

- ↳ le contexte économique actuel,
- ↳ l'organisation urbaine,
- ↳ les caractéristiques actuelle de l'offre commerciale et artisanale sédentaire et non sédentaire,
- ↳ la phase prospective

Programme d'actions

Sur la base de ce diagnostic, le programme d'actions FISAC représente un projet global d'aménagement et de redynamisation de l'armature commerciale et artisanale des pôles du territoire en s'appuyant sur les constats effectués lors de l'état des lieux et prend en compte les attentes des partenaires en matière de commerce et d'artisanat. Ce programme d'actions qui a été construit en collaboration avec les partenaires (chambres consulaires, représentant des commerçants..) et présenté aux commerçants et artisans de BOURGUEIL lors d'une réunion qui s'est tenu le 14 septembre 2010, se décline en 2 axes d'orientation :

↳ axe 1 : organiser et renforcer l'attractivité du centre ville.

Mise en place d'une stratégie immobilière

Action 1 Droit de préemption sur les baux commerciaux et artisanaux

Action 2 Veille immobilière

Action 3 Linéaires tout commerce dans le cadre du PLU

Action 4 Recherche de porteurs de projet

Aménagements urbains

Action 5 Amélioration du fonctionnement du marché

Action 6 A Plan de circulation

Action 6 B Amélioration de la signalétique

Action 6 C Création d'un parking rue Moïse Amirault

Action 6 D Rénovation de la sonorisation

↳ axe 2 : Animation et pilotage de l'opération

Action 7 Accompagnement et soutien de l'UCAB

Action 8 Animer

Action 9 Communiquer

Action 10 Evaluation et pilotage de l'opération.

Le programme d'actions présenté ci-dessus concerne la première tranche. Il se déroulera sur une période de 12 à 24 mois et devrait commencer durant le 3^{ème} trimestre de 2011.

Le coût global de cette tranche est de 125 000 €. Il se décline selon les tableaux donnés en annexe.

Après l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le programme d'actions tel qu'il est présenté ci-dessus,**
- **D'AUTORISER le Maire :**
 - *A solliciter le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC),*
 - *A conclure les conventions avec les partenaires concernés par la mise en place de ces actions,*
 - *A reverser à l'UCAB et aux commerçants, les subventions FISAC qui leur reviennent au titre des actions qu'ils engagent dans le programme tel que défini. Le versement sera fait sur présentation de justificatif.*

✚ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

RAPPORTEUR : Nathalie FABBRI

XI - CONVENTION AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Le rapporteur informe ses collègues que, par courrier en date du 15 février 2011, la Mutualité Sociale Agricole harmonise ses conventions suite à la création de la MSA BERRY TOURAINE.

Une nouvelle convention vient de nous parvenir, elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service des accueils de loisirs.

Madame FABBRI a présenté les dispositions de cette convention d'objectifs et de financement des prestations de service « accueil de loisirs » concernant les ressortissants de la Mutualité Sociale Agricole.

Cette convention est applicable au 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- **APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de financement des prestations de service des accueils de loisirs établie avec la Mutualité Sociale Agricole BERRY TOURAINE qui prend effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction ;**
- **AUTORISER le Maire à signer ladite convention.**

✚ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

XII - SERVICE ENFANCE-JEUNESSE – Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Le rapporteur informe ses collègues que depuis juin 2007, la Ville de Bourgueil contractualise avec le pôle jeunesse et sports de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex-DDJS).

Un contrat Educatif Territorial Jeunesse et Sports a été signé pour 3 ans (2010-2012) qui subventionne par année civile des actions à destination du public pré-adolescents, adolescents. Pour l'année 2011, une nouvelle demande de subvention sera faite auprès de cet organisme.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le point suivant :

- *SOLLICITER auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale une subvention d'un montant le plus large possible.*

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.*

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

XIII – REVISION DES TARIFS DE LA PATINOIRE MUNICIPALE DE BOURGUEIL

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée que la commission municipale, réunie le 24 mars 2011, a procédé à l'étude des tarifs appliqués à la patinoire. Celle-ci a maintenu les tarifs actuels mais a apporté les modifications suivantes :

- Le tarif jeunes jusqu'à 17 ans inclus s'applique également aux étudiants.
- Les entrées « groupes » sont ramenées à 15 personnes au lieu de 20.
- L'entrée est gratuite pour 2 accompagnateurs.
- Location de la piste glace : le tarif horaire du club patinage-hockey de l'ESB est annulé et remplacé par un surfaçage à l'unité.
- Location de la patinoire à titre évènementiel :
 - ✓ Chèque de caution : 700 €
 - ✓ Acompte 50 % du montant de la location : 1 125 €.

Cette délibération entreraient en application à compter du 1er mai 2011.

LIBELLE	TARIFS ACTUELS	TARIFS à compter du 1er mai 2011
> Adultes		
> entrée avec patins		
- l'unité	5,50 €	5,50 €
- le carnet de 10 entrées	45,00 €	45,00 €
> entrée sans patins		
- l'unité	3,50 €	3,50 €
- le carnet de 10 entrées	30,00 €	30,00 €
> Jeunes jusqu'à 17 ans inclus plus étudiants avec présentation de la carte d'étudiant		
> entrée avec patins		
- l'unité	3,50 €	3,50 €
- le carnet de 10 entrées	30,00 €	30,00 €
> entrée sans patins		
- l'unité	2,50 €	2,50 €
- le carnet de 10 entrées	20,00 €	20,00 €
> soirées à thème		
> entrée (avec ou sans patins)		
- l'unité	3,00 €	3,00 €
> Groupes venant en séances publiques		
> entrée avec patins pour 15 personnes minimum		
- l'unité	3,00 €	3,00 €
- 2 accompagnateurs		entrée gratuite
> Scolaires hors Bourgueil (par classe de 25 élèves minimum)		
> forfait 1h Adultes-Enfants avec patins		
- l'unité	1,60 €	1,60 €
> forfait 2h Adultes-Enfants avec patins		
- l'unité	2,50 €	2,50 €
> Affûtage patins		
- la paire	3,50 €	3,50 €
> Location de la piste glace		
> la 1/2 journée	150,00 €	150,00 €
> la journée	250,00 €	250,00 €
> Club patinage-hockey de l'ESB : l'heure	30,00 €	annulé
> surfaçage l'unité		30,00 €
> Location de la patinoire		
> Evènement particulier (mise en place du tapis y compris location patinoire + tapis + hall accueil de la salle des fêtes)		2 500,00 €
> caution		700,00 €
> acompte (50 % du montant de la location)		1 125,00 €

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- > **ADOPTER** les modifications de location de la patinoire tels qu'elles sont présentées ci-dessus ;
- > **FIXER** la date de mise en application à compter du 1^{er} mai 2011 ;
- > **IMPUTER** les recettes correspondantes à l'article 70631 du budget de la commune.

 Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

XIV – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE L'EHPAD Etienne de BOURGUEIL POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de mise à disposition de véhicule appartenant à l'EHPAD Etienne de Bourgueil a été signée entre l'EHPAD et le CCAS le 15/02/2006 précisant :

- Le type de véhicule mis à disposition par la Maison de Retraite : Renault Master 9 places
- Que ce véhicule devait être exclusivement utilisé par l'animatrice seniors les jeudis après-midi pour transporter les adhérents du Club La Douce Vie, de leur domicile au lieu de réunions du Club
- Que cette mise à disposition se faisait à titre gracieux, dans le cadre d'un principe d'échange de services entre collectivités

Après avoir concerté le Maire, Président du CCAS, le Directeur de l'EHPAD Etienne et la Directrice Générale des Services de la commune de Bourgueil, il est proposé de réviser cette convention de mise à disposition de véhicules appartenant à l'EHPAD, dans le but de l'élargir et prévoir ainsi :

- La possibilité de mise à disposition de deux véhicules appartenant à la Maison de Retraite : RENAULT MASTER (9 places) et PARTNER (5 places)
- Que les deux véhicules mis à disposition par l'EHPAD puissent être conduits par des agents du CCAS de la commune de Bourgueil, mais également par des agents de la Commune de Bourgueil
- Que ces véhicules puissent être utilisés, avec un accord préalable du Directeur de l'EHPAD, en fonction de la disponibilité des véhicules :
 - ⇒ Pour assurer des transports réguliers sur la commune, notamment le transport hebdomadaire des adhérents aux réunions du Club la Douce Vie.
 - ⇒ Pour assurer des transports occasionnels de seniors à l'occasion de sorties, manifestations et activités organisées ou encadrées par le CCAS ou la Commune de Bourgueil.
- Que cette mise à disposition se fait :
 - ⇒ **A titre gratuit, dans le cadre d'un principe d'échange de services entre collectivités :**
 - **Pour tous les transports sur la commune**
 - **Pour tous les transports hors commune auxquels participent des résidents de l'EHPAD**

⇒ Moyennant une indemnisation, versée à l'EHPAD par la structure utilisatrice, fixée à hauteur de 0,32€ TTC/km parcouru pour chacun des véhicules empruntés.

➤ **Pour tous les transports hors commune auxquels ne participent pas des résidents de l'EHPAD**

Modalités de versement de l'indemnisation :

Le versement se fait une fois par an, en fin d'année civile, au moyen d'un mandat administratif émis par la structure utilisatrice correspondant aux kilomètres indemnisables à l'EHPAD, effectués au cours de l'année avec les véhicules empruntés. Une copie de chaque « *Demande de mise à disposition de véhicule de l'EHPAD Etienne de Bourgueil* » concernée par une indemnisation sera jointe au mandat.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les deux points suivants :

➤ **APPROUVER** cette nouvelle convention

➤ **AUTORISER** le Maire à la signer.

 Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 27 voix.

XV - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

➤ date du prochain conseil municipal : 03 mai 2011

➤ Monsieur Benoît BARANGER i intervenu sur la commission locale d'information.

Décisions

Le Maire donne lecture des décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil, conformément à l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de décision	MARCHES	ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	Montant marché H.T en €	Montant marché TTC en €
Décision N°2010/20	COORDONNATEUR SPS	DEKRA CONSEIL	116, rue Ronsard – 37100 TOURS	3 360.00	4 018.56
Décision N°2010/21	MISSION CONTROLE TECHNIQUE	BUREAU VERITAS	29&31, rue de la Milletière – BP 57427 – 37074 TOURS CEDEX 2	10 475.00	12 528.10
Décision N°2011/01	BALAYAGE DES RUES	AB SERVICE	31, rte des Loires – 49650 ALLONNES	7 150.00 ½ journée : 320.00	7 543.25 ½ journée : 382.72

Décision N°2011/02	REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC	CITEOS	Rue de Bordebure – BP44 – 37250 SORIGNY	26 860.00 Option : 1 400.00	32 124.56 Option : 1 674.40
Décision N°2011/03	TRAVAUX DE CREATION COMPLEXE D'ACTIVITES MUSICALES	LOT 1 : LA TOURANGELLE DU BATIMENT	ZI – 1, rue de l'Argrie – 37120 RICHELIEU	99 374.92	118 852.40
		LOT 2 : SARL BOUSSQUET	10, rue Emile Delataille – BP 244 – 37500 CHINON	18 612.00	22 259.95
		LOT 3 : STEPHANE MOISY	10, rte de Gizeux – Le Pot Blanc – 37140 BOURGUEIL	37 716.15	45 108.52
		LOT 4 : TREFOUS	20, rue F Perrin – ZA de la Bouchardière – 37260 MONTS	53 061.69	63 461.78
		LOT 5 : CHAMPIGNY SEGELLES	ZA – 86240 LIGUGE	31 974.79	38 241.85
		LOT 6 : SARL DARGENTON	ZI – 1, rue de l'Argrie – 37120 RICHELIEU	54 411.08	65 075.65
		LOT 7 : MAGALHAES	10, av L de Vince – 37270 MONTLOUIS S/LOIRE	12 917.93	15 449.84
		LOT 8 : DOUAIRE	6, rte de Genneteil – 49490 NOYANT	7 275.62	8 701.64
		LOT 9 : SARL TREGRET	ZA DE BENAIS – 37140 BENAIS	95 988.76	114 802.56
		LOT 10 : LESENS ENERGIES	ZA L'Arche de Oé II – BP 27424 – 37074 TOURS CEDEX 2	20 927.98	25 029.86
		LOT 11 : LESENS ENERGIES	ZA L'Arche de Oé II – BP 27424 – 37074 TOURS CEDEX 2	2 780.54	3 325.53

Décision N°2011/04	ENTRETIEN DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX	LA SOLUTION 3D	6, rue de Beauvais – 37510 BALLAN MIRE	3 719.68	4 448.74
-------------------------------	---	----------------	---	-----------------	-----------------

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire

L'ordre du jour étant épuisé et après avoir procédé à un tour de table, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à Bourgueil, le

Le Maire, Conseiller Général

Pierre JUNGES